



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2014

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Alice AMELIN – Jean Paul BARITAUT – Myriam BELLOC – Sandra BOUSQUET – Jean CORBANESE – Philippe DELIGNE – Aude DELPEYROU – Gaëlle DELPRAT – Stéphane DENOYELLE – Francis DUSSILLOLS – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN – Patrick TAUZIN – Denis VIMENEY.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :

Nicole DUCHESNE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sandra BOUSQUET.

Après relecture, le compte rendu de la séance du 30 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande au Conseil, qui l'accepte à l'unanimité, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- ✓ Commémoration du 11 juillet 2014
- ✓ Effectifs scolaires et inscriptions à l'école
- ✓ Elections sénatoriales

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET COMMUNAL

Le Maire informe le Conseil des demandes de subvention par les associations suivantes :

- ✓ Les Sous Fifres de St Pierre pour le projet de « borne de livre échange » sous forme d'œuvre d'art à partir d'un bateau. Le contenu et l'originalité de ce projet amène le conseil à lui attribuer une subvention de 500 € puisque l'œuvre deviendra la propriété de la Commune et sera installée dans un lieu public restant à déterminer.
- ✓ L'ODG des Côtes de Bordeaux Saint Macaire qui organise une manifestation avec spectacle, musique, repas (Les Barriquades de St Macaire le 9 août) et sollicite l'aide de l'ensemble des communes de l'appellation. L'ODG souhaite pérenniser cette initiative et l'organiser dans plusieurs communes à tour de rôle. Afin de soutenir l'oénotourisme et les activités viticoles qui constituent une grande partie de l'économie de la Commune, le Conseil donne son accord pour une subvention de 300 €.
- ✓ CVLV pour les animations de la Ludothèque Éphémère pendant le temps scolaire. L'association pouvait jusqu'en 2013 intégrer ces animations dans l'organisation et les financements du contrat enfance avec la CAF et du Conseil Général. Comme ce n'est plus le cas, CVLV propose aux communes de continuer à en bénéficier pour la somme de 565 €. Bien que cette activité soit intéressante pour les élèves de l'école, le Conseil estime que la Commune ne doit pas prendre en charge des animations sur le temps scolaire en se substituant à l'Éducation Nationale et l'État. Cette position sera expliquée à CVLV et à l'école. Sur la même position le Maire informe le Conseil que la subvention de 2.000 € votée par le précédent Conseil pour l'action d'Eau et d'Oc sera versée pour 2014 mais que le principe en sera discuté lors du vote du budget pour 2015 et des solutions recherchées avec AVL pour pérenniser la manifestation.
- ✓ Le financement des 2 subventions ajoutées se fera par prélèvement de 800 € sur le chapitre des dépenses imprévues et transfert de cette somme sur l'article des subventions aux associations.

EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ÉCOLE

Le paiement des factures de travaux avant l'encaissement des subventions qui ne peut se faire que sur présentation de ces mêmes factures acquittées, nécessite un financement soit par ligne de trésorerie soit par un emprunt relai. Les propositions des organismes bancaires sont présentées au Conseil qui opte pour un prêt relai auprès de la Caisse d'Épargne pour 150.000 € sur 2 ans au taux de 2,03 %, frais de dossier de 250 €, échéance des intérêts annuelle et remboursement du capital in fine. En ce qui concerne les travaux de l'école, la Commission Patrimoine examinera le bilan financier de l'architecte à ce jour qui fait apparaître des travaux supplémentaires liés à des demandes nouvelles par rapport au projet d'origine afin de soumettre les avenants aux marchés de travaux au prochain Conseil.

ACQUISITION DES VRD DU LOTISSEMENT « Domaine de Castelnaud » ET INTÉGRATION A LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire rappelle que le précédent conseil avait décidé du principe de cette intégration mais qu'un problème de propriété avait retardé la décision officielle, le transfert de la propriétaire du terrain à l'association syndicale de co-proprétaires n'ayant pas été fait. Le Conseil se porte acquéreur à titre gratuit de ces VRD constituant une seule parcelle et autorise le Maire à signer l'acte notarié, les frais devant être supportés par le vendeur. À ce sujet le Conseil débat de la multiplication des espaces verts dans la Commune dont l'entretien devient une charge assez lourde. Des solutions devront être trouvées avec de nouveaux usages et perceptions par les riverains et la population plus écologiques et économiques (gestion différenciée, alternative à la tonte, devant de porte des particuliers, solutions dans le cadre du « zéro pesticide » en 2020, plan de désherbage communal...). En ce qui concerne Castelnaud la discussion est engagée avec le responsable de l'association syndicale sauf pour le bassin de rétention dont l'entretien sera assuré par les services de la Commune..

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Le Conseil avait décidé de fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS à 4 représentants du Conseil et 4 représentants d'associations oeuvrant dans le secteur social et de la solidarité, en plus du Maire président de droit. Or l'appel à candidatures lancé conformément aux textes en vigueur a reçu un accueil favorable et 8 candidatures ont été formulées. En matière sociale l'implication du plus grand nombre étant indispensable le Conseil estime qu'il ne peut refuser des candidatures et préfère opter pour la modification du nombre d'élus du Conseil portant ainsi le nombre de membres à 16 plus le Maire. Il convient donc de désigner 4 conseillers municipaux supplémentaires : Sandra BOUSQUET, Jean CORBANESE et Philippe DELIGNE. Le nouveau CA ainsi constitué se réunira le jeudi 19 juin à 18h30.

GESTION DES GITES COMMUNAUX

Le Conseil en avait déjà parlé et la Commission Patrimoine a examiné le problème de la gestion des gîtes avec la mise en disponibilité de l'agent qui s'en occupe au 1^{er} juillet. Renseignements pris et après visite sur place, la Commission propose au Conseil de lancer une procédure de DSP (délégation de service public) sur la base d'un cahier des charges qu'elle a élaboré et présente au Conseil. L'opération permettant d'améliorer le patrimoine de la Commune et de faire des économies tout en favorisant l'attrait touristique que représente cet hébergement pour la Commune surtout avec l'arrivée de la voie verte et le développement de l'oenotourisme. Ce dernier décide donc à l'unanimité de lancer cette procédure de DSP, l'offre devant porter sur l'amélioration des gîtes, la durée et la rémunération de la Commune. Il autorise le Maire à signer tout document nécessaire au déroulement de cette procédure.

VENTE D'IMMEUBLES COMMUNAUX

La Commission Patrimoine a également examiné les travaux à réaliser sur les bâtiments et plus particulièrement sur les logements, la Commune ne pouvant assumer aujourd'hui les charges d'un bailleur social dont des travaux lourds. C'est pourquoi elle propose au Conseil d'arrêter le principe de la vente des maisons appelées « Géneistine » et « Langlade » situées dans le bourg. Il va de soi que les locataires seront informés de cette décision de principe et l'achat leur sera proposé comme le prévoit la Loi. En tout état de cause la Commune, qui a envers eux une responsabilité non seulement légale mais également morale, leur fera, en collaboration avec les bailleurs sociaux, 3 propositions de relogement. Le service des Domaines sera saisi pour estimation des immeubles.

FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ SUPPLÉMENTAIRE

Le Bureau Municipal a débattu de la dimension « développement durable » de l'action de la nouvelle Municipalité et de la méthode à mettre en œuvre pour la rendre efficace et lisible. Aude DELPEYROU a été chargée d'animer ce thème pendant la campagne électorale et de valoriser l'action communale à mener. Le Maire souhaite que le débat et la réflexion collective en Conseil permette trouver une solution pour donner une légitimité à l'action des élus sur ce sujet. Aude DELPEYROU demande, compte tenu de la transversalité de la notion de Développement Durable, à participer à la réflexion de toutes les commissions et à mener des actions spécifiques. Sa qualité de Conseillère Communautaire lui confère une place particulière au Bureau et elle souhaite bénéficier d'une marge de manœuvre parallèle à la Commission Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie dont elle est membre afin de mettre en place des actions lisibles et visibles, de faire vivre l'idée même de développement durable en portant un message politique fort. Après débat, le Conseil autorise le maire à nommer cette élue Conseillère Municipale Déléguée et à lui confier cette délégation spécifique par arrêté.

COMMÉMORATION DU 11 JUILLET

Lors de la cérémonie du 8 mai le Maire a proposé qu'une cérémonie d'hommage à Maxime LAFOURCADE soit organisée à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de son assassinat par les nazis. Il lui semble important compte tenu des idées qui resurgissent et prolifèrent, de rappeler non seulement le sacrifice des résistants mais aussi toute l'horreur des méthodes de cette idéologie. Une cérémonie sera donc organisée avec l'accord de la famille le 11 juillet prochain à St Léger de Vignague, quartier de Sauveterre de Guyenne, pour rendre hommage à Maxime Lafourcade, lieutenant du maquis de Grand Pierre, attaqué par une colonne allemande lors d'un largage dans la nuit du 10 au 11 juillet 1944 puis abattu d'une balle dans la tête. La population sera informée de cette décision symbolique forte et invitée à y participer pour s'approprier collectivement cette mémoire de notre village.

EFFECTIFS DE L'ÉCOLE

Lors du dernier Conseil d'école, la Directrice s'est inquiétée des effectifs annoncés pour la prochaine rentrée :

Maternelle	Petite section	13	Elémentaire	CP	19
	Moyenne section	14		CE1	19
	Grande section	15		CE2	20
				CM1	20
				CM2	17

Soit un total de 137 élèves et un risque de fermeture en 2015. En cas de fermeture il faut savoir que le seuil de réouverture est très dur à atteindre et c'est pourquoi le Conseil débat de l'ouverture à des enfants domiciliés dans d'autres communes mais sur la base de critères objectifs afin d'éviter d'entrer dans un système de concurrence entre écoles (surtout en raison de la qualité et de la gratuité des TAP). Il décide de permettre, dès la rentrée de septembre 2014, la scolarisation d'enfant dont un des parents travaille à St Pierre d'Aurillac, dont l'assistante maternelle qui le prend hors temps scolaire habite St Pierre d'Aurillac ou dont les grands parents sont domiciliés à St Pierre d'Aurillac. Il est bien précisé par le Conseil que ces inscriptions ne feront pas l'objet de demande de participation financière aux communes de domicile.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Ces élections auront lieu le 28 septembre prochain et le collège électoral est composé de grands électeurs dont des représentants des conseils municipaux. Celui de St Pierre d'Aurillac doit désigner 3 électeurs titulaires et 3 suppléants parmi ses membres. Le Conseil se réunit obligatoirement le vendredi 20 juin prochain et l'heure fixée d'un commun accord et 18h30, avant le bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h.